

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 novembre 2022

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11	
- en exercice :	10	
- qui ont pris part à la séance :	07	
- votants	10 (dont 3 pouvoirs)	
Date de convocation : 28/10/2022		Date d'affichage : 28/10/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le trois novembre deux mil vingt-deux à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte - PERRIN Marie-Josèphe
 Mrs BRACHET Florian - COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent

Absents excusés : Mr ALINS Franck – pouvoir donné à Mr BRACHET Florian
 Mr CHARPENEL Aurélien – pouvoir donné à Mr CHARPENEL Jean-Bernard
 Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : TARIFS à compter du 1^{er} janvier 2023 - CIMETIERE COMMUNAL
(CONCESSIONS et REGLEMENT) – inchangés par rapport à 2022

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, **DECIDE NE PAS AUGMENTER** les tarifs des concessions qui sont maintenus comme suit :

CONCESSIONS TRADITIONNELLES			
Nb de places	Durée :	30 ans	50 ans
I – 1 m x 2,50 m		410 €	715 €
II – 2 m x 2,50 m		715 €	1 020 €
COLOMBARIUM			
Nb de places	Durée :	15 ans	30 ans
I et II		510 €	815 €

- **N'APPORTE PAS DE MODIFICATION AU REGLEMENT du cimetière adopté en réunion du Conseil Municipal du 27/11/2006.**

La présente délibération annule et remplace celle du 09 décembre 2021.

Et ont les membres présents signé au registre
 AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
 Jean-Bernard CHARPENEL

